

	COMPTE RENDU Provisoire Réunion du Comité Directeur du 25 août 2018	Pages : 7
		11 septembre 2018
Rédacteur : Secrétaire-Général		Réf : 180911SG

Début de séance programmé : 11h00

Quorum (8/13) atteint à 11h05

1. Émargement

Présents à 11h10, avec droit de vote: Prebagarane BALANE, Président (PB) ; James VAJOU MOUNIEN, trésorier-adjoint (JV) ; Peter TOWNSEND, secrétaire-général (PTow) ; Michel SARAVANAN (MS) ; Maëlle Cargouët (MC) ; Balaji CADIRVELOU (BC) ; Miriam Romero (MR) ; Asif ZAHIR (AZ).

Présent, sans droit de vote: David BORDES, Directeur Sportif (DB) ; Sendhil TAMBIDOURE, Agent de développement (ST).

Excusés : Olivier DUBAUT, vice-président (OD) ; Pretheve THIYAGARAJAN, trésorier (PT) ; Keerthy NAIR-COSTE, secrétaire-général adjoint (KN-C) ; Philippe Dethoor (PD) ; Lise MATANGA (LM), gestionnaire administrative.

Avec 8 élus présents à 11h05, le quorum (5/13) est largement atteint donc le Comité Directeur peut valablement délibérer.

Arrivée tardive annoncée : Vincent LUXMAN (VL).

2. Dossiers ouverts/en suspens depuis la réunion du CD du 2 juin 2018 :

- **Contestations dans le match New Pierrefitte :** PTow informe le CD de ce qui s'est passé lors de sa participation à la réunion-téléconf récente du Bureau fédéral. Ils opinent qu'un CD est souverain devant sa propre AG donc ils ont soutenu la décision du CD-FC de traiter le match comme injouable à cause de la météo. Le CD prend acte.
- **Nouveau tapis à Creil :** Copie de police d'assurance reçue ? Vu l'absence de PT, dossier reporté. À suivre (PT).
- **Rapport de la pratique féminine en 2017 :** MC regrette qu'elle n'a pas encore fait le nécessaire. Action de la part de MC.
- **Vers un panel d'arbitres expérimentés :** AZ dit qu'il voudrait avoir accès à 25 à 30 arbitres qui ne jouent plus. Il confirme avoir identifié une douzaine de candidats. Le CD prend acte. Action de la part d'AZ d'ici fin-2018.
- **Nouveau terrain à Vincennes :** Vu l'absence de OD, dossier reporté. JV informe le CD que la piste remplaçante a été installée ; mais il ignore la situation sur le projet de nouveau terrain. Le CD prend acte. À suivre (OD).
- **Assurance des tapis « FC » à Vincennes et à Bagatelle :** Vu l'absence de OD, dossier reporté. À suivre (OD).
- **Renouvellement du bail du siège :** PB informe le CD que M^e Rutman dit que la somme demandée est normale et conforme, et qu'il faut la payer. LM s'en occupera. Le CD prend acte. Action de la part de LM. Dossier clos.

3. CR de la réunion du 2 juin 2018 : Le CD approuve à l'unanimité.

4. Championnats 2018 : Validation des clubs qualifiés pour les phases finales :

JV projette le tableau qui figure en Annexe A et informe le CD qu'il n'y a aucune contestation ni appel ouvert/en suspens contre ces clubs. Ils sont tous conformes et à jour de leurs obligations financières devant FC et la FFBS.

Seule exception : un appel de la part de Thoiry CC, qui est non-recevable.
De tout ceci le CD prend acte et approuve à l'unanimité.

5. Championnats 2018 : Dates et lieux des matchs de phases finales :

JV projette le tableau qui figure en Annexe B.

Après débat, le CD approuve à l'unanimité les dates et lieux proposés par la CSNC, tout en reconnaissant que le choix des terrains pourrait évoluer pour les matchs en amont des demi-finales.

AZ informe le CD que la mairie de Dreux avait déjà décidé en 2017 de soutenir les finales de 2018. Ainsi il serait courtois que FC explique pourquoi Bagatelle a été retenu pour les finales D1 et JT édition 2018. PTow est chargé de préparer quelques mots appropriés. Action de la part de PTow. Fait le 28 août (brouillon envoyé à la CSNC, PB et OD).

6. Championnats 2018 : Arbitrage en matchs de phases finales :

- La CSNC propose d'obliger les clubs qui sont chargés de fournir des arbitres à les nommer en avant. Le CD approuve à l'unanimité.
- **Vers la présence d'un match referee :** Après débat, le CD écarte la proposition qu'un tel match referee puisse intervenir sur le terrain en cours de match. Le CD penche plutôt vers un rôle d'observateur ; et qu'ils soient rémunérés et comptabilisés au même niveau que les arbitres. Action de la part de AZ : les identifier.

7. Championnats 2019 : Lieux des matchs de phases finales:

PB s'associe avec la CSNC pour proposer que les matchs finals de D1-SL et Jinnah aient lieu 2 années de suite sur le même terrain ; et que notre choix soit publié en amont. Le CD prend acte. Question à poser au CD lors de la réunion de novembre. Action de la part du S-G.

8. Championnats 2019 : Règlements

AZ introduit le débat sur ses propositions, développées avec PTow, pour les règlements des diverses compétitions de 2019, le but étant de les publier bien plus en amont que ceux de 2018.

Il commence par projetant les 3 éléments qu'il propose de transférer des règlements des compétitions vers les Règlements Généraux. Le CD approuve à l'unanimité.

13h10 : Arrivée de VL, le nombre de votants passe à 9

8.1. Respect des obligations :

Le CD passe à la question clé de comment mieux assurer que les clubs voulant s'inscrire respectent les multiples obligations (être en règle sur le plan financière auprès de la FFBS et FC pour l'année précédente et celle en cours ; avoir pris les licences préconisées par la/les compétition/s inscrite/s. Et à quelle échéance, le 31 mars étant proposé.

- **Respect des obligations financières :** Après débat, le CD approuve à l'unanimité la proposition que dans le cas d'un club qui, à minuit le 31 mars, n'est pas en règle auprès de la FFBS et FC de ses obligations financières pour l'année précédente et l'année en cours, toutes ses inscriptions deviennent invalides et sont rejetées. En conséquence le club perd ses droits sportifs à tous les niveaux.

14h30 – 15h10: Pause-collation

Respect des obligations (suite et fin) :

- **Date limite de prise de licences suite à une inscription en championnat senior T20 :** Le CD débat en profondeur la question de l'échéance de la prise des diverses licences obligatoires qui ressortent d'une inscription dans une division quelconque du championnat senior T20.
Dans le cas d'un club qui au 1 avril n'a pas pris toutes les licences mandatées, toutes catégories confondues, le CD approuve à l'unanimité le principe suivant: Tout match dans chaque catégorie programmé et joué entre le 1 avril et la date de la prise de licences pertinente à cette catégorie est déclaré forfait, avec victoire à l'autre équipe et une amende de 200€ contre l'équipe senior par match ainsi déclaré forfait.

- **Date limite de prise de licences de la part d'un club qui inscrit une équipe en une compétition autre que le championnat senior T20 :** Le CD approuve à l'unanimité la proposition que tout match programmé et joué entre le 1 avril et la date de prise de licences soit déclaré forfait, avec victoire à l'autre équipe et une amende de 100€ par match ainsi déclaré forfait.
- **Cumul de licences senior dans le cas d'un club qui inscrit plusieurs équipes en championnat senior T20 :** Après débat, le CD approuve à l'unanimité la proposition qu'un tel club soit obligé de prendre autant de licences que le cumul des obligations des divisions dans lesquelles il inscrit des équipes (exemple : afin de participer en D1 et D2 il faut avoir plutôt 2x15 licences que 1x15).
- **Présentation d'une équipe masculine en-dessous de l'équipe senior en D1/2/3 :** Le CD débat la proposition que, pour soutenir la campagne de l'EDF en qualification CDM 19U, les clubs soient obligés de présenter une équipe 18U plutôt que 21U. Le CD vote à l'unanimité (1) de rejeter cette proposition et (2) d'approuver que les clubs aient le choix de présenter soit une équipe 21U soit de 18U.
- **Présentation d'une équipe féminine dans les clubs voulant évoluer en D1/2/3 :** Le CD approuve à l'unanimité la proposition qu'au moins 7 licences soient prises afin de former une équipe féminine.

8.2. Gestion des appels :

- Le CD approuve (8 voix pour ; 1 contre) que toute personne accusée d'une infraction disciplinaire soit convoquée afin de présenter son point de vue.
- Dans le cas où une/des personne/s conteste/nt une décision de la CSNC, le CD décide à l'unanimité qu'un tel appel soit entendu par une « cellule d'appel » indépendant de la CSNC et sous la présidence de DB.

17h10 : Départ de MC, le nombre de votants passe à 8

8.3. Coupe de France senior – nombre de licences : Le CD vote à l'unanimité de réduire l'obligation de nombre de licences de 15 à 12.

8.4. Division 4 – nombre de licences : Idem.

Le CD félicite AZ sur son travail formidable et le charge d'incorporer l'effet de ces décisions. Action de la part d'AZ.

8.5. Coupe de France senior - structure : PB propose que l'édition de 2019 soit organisée en poules « départementalisées » et que ST en prépare un aperçu pour la réunion du Bureau du 6 octobre avant de présenter le détail au CD lors de sa réunion de novembre. Le CD prend acte. Action de la part de ST.

9. Conventions FC-ACCSO :

PTow (en tant que président actuel d'ACCSO) informe le CD que 2 conventions signées en 2013 par les anciens présidents (MM Banton et Crawford) sont à renouveler.

Avant d'aborder le détail, PTow brosse un portrait de l'Association des Clubs de Cricket du Sud-Ouest.

ACCSO fut formée en 1992 afin d'encourager le développement du cricket en région et organiser des compétitions et autres matchs pour ses clubs-membres (à l'époque 5 ; ensuite jusqu'à 12 ; actuellement 8 (dont les 5 originaux), tous affiliés à la FFBS et tous ayant leur propre terrain).

Les clubs sont très éloignés les uns des autres (entre Angoulême et Béziers, c'est 582 kms aller simple....).

PTow explique la nature des compétitions et leur financement, avec un seul sponsor de longue date.

Les règlements pour la saison suivante sont approuvés en AG par les clubs eux-mêmes, peu après la fin de la saison en cours, sur proposition du Bureau. Ce sont les clubs qui ont décidé novembre dernier d'adopter la totalité du Code 2017 des Lois-MCC, y compris les cartons jaunes/rouges.

De tout ceci le CD prend acte.

a) Convention 1 : Validation des matchs entre clubs affiliés et non-affiliés :

PTow rappelle au CD que ce processus, normalement réservé à la FFBS, a été délégué à FC il y a un bon moment. C'est la CSNC qui est chargé de le mettre en œuvre.

Vu la quantité de matchs amicaux organisés par les clubs du sud-ouest, l'ancienne équipe-FC a décidé de charger ACCSO d'exécuter dans la région. Les termes de la convention qui est issue de cette décision sont toujours d'actualité et n'ont pas besoin de modification. PB et PTow l'ont donc reconduite jusqu'au 31 mars 2021 (fin du mandat actuel). Le CD prend acte et, sur proposition de PB, approuve à l'unanimité.

b) Convention 2 : Autorité d'organiser des championnats

PTow informe le CD que cette convention-ci ne peut pas être reconduite par simple échange de courrier entre les présidents - car l'une des 4 conditions-clé a changé depuis.

Les 3 qui n'ont pas changé sont : ACCSO respecte et fait respecter l'obligation de limiter les compétitions à des clubs affiliés et leurs licenciés ; aucun titre régional ni départemental n'est attribué ; et les résultats sont mis à la disposition de FC.

Le hic c'est que la convention actuelle insiste que les matchs soient « régis par les Lois, l'Esprit du Cricket et la Code de Conduite-FC. » Ce dernier a beaucoup évolué depuis 2 ans, au point où il n'est plus pertinent que pour les compétitions-FC, car trop étroitement lié à la gestion des matchs-FC, avec beaucoup de sanctions plutôt administratives.

PTow expose au CD le tableau des sanctions en vigueur actuellement (disponible en français et en anglais).

Les offenses sont celles qui, selon les Lois, génère un rapport de la part des arbitres. Il est rappelé lesquelles sont susceptibles de l'attribution des Penalty Runs. Classifiées selon gravité sur une échelle 0 (1 match de suspension) à 3 (jusqu'à 6 matchs), les offenses de niveau 4 sont celles qui sont dirigées directement à la FFBS.

PTow conclut par une exposition de la procédure disciplinaire qui opère sur la base de ces sanctions.

Le CD prend acte et approuve à l'unanimité la proposition de PB qu'ACCSO continue de gérer leurs compétitions jusqu'au 31 mars 2021 par une nouvelle convention modifiée pour parler de code de conduite et procédure disciplinaire propres à ACCSO. Action post-réunion : Texte approuvé par PB le 2 septembre.

10. Cas disciplinaire d'un joueur de Bordeaux-Giscours CC (B-GCC):

PTow informe le CD qu'un joueur de B-GCC fut suspendu pour 8 matchs à cause de son comportement lors de la finale de la Coupe T20-ACCSO du 27 août 2017.

Il a fait appel selon la procédure locale mais n'a apportant rien de nouveau l'appel fut rejeté.

Par la suite il a interpellé plusieurs membres du CD et a fait savoir partout que « FC a disqualifié la suspension ». N'ayant reçu rien de formel à ce sujet de la part de FC (PTow étant uniquement placé pour savoir), ACCSO a maintenu la suspension. Le club a réagi en boycottant la ligue ACCSO de 2018.

Par tour de table, PTow établit que rien de formel n'a été reçu chez FC de la part de cette personne.

PTow explique les circonstances du match qui a occasionné la suspension ; démontre que c'est loin d'être la première offense du joueur ; et situe le tout dans le cadre de la procédure disciplinaire qu'il venait de décrire.

À l'unanimité, le CD confirme

- la validité de la suspension initiale
- qu'il n'y a pas de raison de révoquer la suspension
- que ce joueur n'a pas le droit de jouer le lendemain (le 26 août) en finale de T20-ACCSO.

Action de la part de PTow : Informer le club, le Bureau d'ACCSO et l'organisateur de la finale. Fait le 25 août. Dossier clos. Note post-réunion : L'intéressé a réagi en retirant son équipe de la finale, avec 40 minutes de préavis. Le président du club enquête.

11. U19 World Cup Qualifiers (Essex) : Retour sur la participation de l'EDF 18U :

DB confirme que l'objectif de finir à une des deux premières places de la poule a été bien dépassé, ayant qualifié pour la prochaine phase des qualifications.

L'équipe a bien performé et a démontré un très bon esprit (histoire de chanter la Marseillaise ; ne parler qu'en français) et avec un comportement signalé par l'ICC comme impeccable.

On a beaucoup appris (durée de manches ; techniques sur piste en herbe ; etc.).

DB propose de suivre des offres de la part d'Essex County et de quelques clubs pour accueillir l'EDF et/ou des individus. De tout ceci le CD prend acte et félicite l'équipe et son encadrement.

19h10 : Départ de JV, le nombre de votants passe à 7

12. EDF Seniors World Cup Qualifiers (Pays Bas):

DB informe le CD que l'équipe est déjà rassemblée et n'attend qu'il leur joigne pour aller dîner avant de commencer le lendemain. Il confirme que tout est en ordre de marche. Le CD souhaite bon vent à l'EDF et à son encadrement.

13. Question diverse :

PB informe le CD que, suite à une intervention de la part de l'Attaché Commercial de l'Ambassade de France à New Delhi, il a contacté M. Aditya SURPAL, un Indien francophone (ancien joueur d'équipe indienne U19) qui

travaille avec un architecte français dans la construction d'une école maternelle/préscolaire à New Delhi et qui veut travailler avec nous pour encourager les très jeunes à jouer au cricket. Le CD prend acte. À suivre (PB/PTow).

14. Dossiers reportés : Sur proposition de PB, vu l'heure, le CD décide à l'unanimité de reporter les dossiers suivants, pour traitement prioritaire soit à la prochaine réunion du Bureau soit, le cas échéant, à celle du CD :

- Commission Jeunes & Femmes : Nouvelle proposition de membres (devant le Bureau)
- Commission Financière: Proposition de membres (Bureau)
- Commission Financière: Conséquences du rapport du premier semestre (Bureau)
- Marketing & Communication : Des propositions (devant le CD)
- Incidents match Goussainville-PKR: État des lieux (dossier désormais exclusivement traité par la FFBS) (CD)
- Convention Pluriannuelle d'Objectifs : État des lieux (Bureau)
- Convention FFBS-FC – Renégociation : État des lieux (Bureau)
- Rappel: Interdiction de sortir certains documents du siège (CD)
- Prestations de services : Obligations de FC devant le Code du Sport (Article R121-3) et le Code de Commerce (Articles L612-4 et L612-5), notamment égalité de traitement et d'information envers des candidats(CD)
- Déplacements des EDF : Contrat avec Schervio Getaways
- Gestion championnats 2018 : Contrat avec Grigny CC
- Gestion Infrastructure FC : Contrat avec Grigny CC
- Point salariés (Bureau)
- Comptabilité premier semestre: État des lieux (Bureau)
- Comptabilité deuxième semestre : Perspective contre budget (Bureau)
- Proposition des Associate Members de partager "cagnotte" de \$42M (Bureau)
- Proposition d'une European Champions League (championnat des clubs champions) : État des lieux (CD).

Également à traiter lors de la prochaine réunion du CD : Approbation du CR de la réunion du Bureau du 26 juillet 2018.

14. Date de la prochaine réunion : Sur proposition de PB, le CD décide à l'unanimité le 3 novembre, au siège social, à partir de 10h00.

Tous les sujets ayant été traités ou reportés, la séance est levée à 19h45.

Publié par le secrétaire-général de son propre chef (le président étant en vacances et le vice-président n'ayant pas assisté à la réunion)

Annexes A & B se trouvent en pages suivantes

ANNEXE A
CLASSEMENTS À LA FIN DE SAISON REGULIÈRE

DIVISION 1	DIVISION 2	DIVISION 3
1-DREUX	1-COLOMBES	1-MANTES-LA-JOLIE
2-USCA	2-LISSES	2-BCCP
3-PUC	3-NEW PIERREFITTE	3-ROYALS94
4-CREIL	4-PARIS ZALMI	4-BALBYNIENS 3
5-BALBYNIENS	5-LFPCCMR	6-CREIL
6-VIPERS GRIGNY	6-ARGENTEUIL	7-THOIRY
7-CCSB95	7-BALBYNIENS	8-VIPERS GRIGNY 2
8-PCC	8-ESSONNE	9-PARIS KNIGHT RIDERS
	9-FGK	10-SARCELLES
	10-AULNAY	11-GOUSSAINVILLE
	11-FRANCILIEN	12-EELAVAR
	12-NALLUR STAINS	13-PUC

COUPE DE FRANCE - 18U	REGIONALE 1 - IDF	REGIONALE 1 - HDF	COUPE DE L'ESSONNE
1-NEW PIERREFITTE	1-VILLENEUVE SUPER KINGS	1-CREIL	1-LISSES
2-PARIS KNIGHT RIDERS	2-USCA	2-SAINT-OMER 1	2-VIPERS GRIGNY
3-VIPERS GRIGNY	3-CHALLENGERS	3-VALENCIENNES	3-LFPCCMR
4-ESSONNE	4-PARIS ZALMI	4-SAINT-OMER 2	4-VILLENEUVE SUPER KINGS
5-GOUSSAINVILLE	5-EVRY	5-LILLE	5-EVRY
6-FRANCILIEN	6-BOULOGNE	6-AMIENS	6-ESSONNE
7-PUC	7-LISSES	7-MONS STARS	
	8-COLOMBES	8-ARRAS	
	9-LFPCCMR	9-CALAIS	

COUPE DE FRANCE - SENIOR			
POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
A1-NEW PIERREFITTE	B1-COLOMBES	C1-PUC	D1-DREUX
A2-CREIL	B2-FRANCILIENS	C2-PARIS ZALMI	D2-USCA
A3-BALBYNIENS	B3-ROYALS 94	C3-VILLENEUVE SUPER KINGS	D3-CCSB95
A4-BORDEAUX	B4-NALLUR STAINS	C4-LFPCCMR	D4-ARGENTEUIL
A5-FGK	B5-GOUSSAINVILLE		

COUPE DE FRANCE - 21U			
POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
A1-DREUX	B1-VIPERS GRIGNY	C1-CREIL	D1-ARGENTEUIL
A2-USCA	B2-CCSB95	C2-PARIS ZALMI	D2-BALBYNIENS
A3-COLOMBES	B3-AULNAY	C3-FGK	D3-NALLUR STAINS
A4-PCC	B4-PUC	C4-LFPCCMR	D4-EELAVAR

JINNAH TROPHY			
POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1-VIPERS GRIGNY	1-DREUX	1-USCA	1-CREIL
2-PUC	2-NEW PIERREFITTE	2-PARIS ZALMI	2-FGK
3-LISSES	3-BCCP	3-COLOMBES	3-ROYALS94
4-BALBYNIENS	4-PCC	4-CCSB95	4-NALLUR STAINS

JEUNES 13U			
DPT 78/28	DPT 91	DPT 92/95/60	DPT 75/94
1-DREUX	1-VIPERS GRIGNY	1-CREIL	1-EELAVAR
2-MANTES-LA-JOLIE	2-LISSES	2-ARGENTEUIL	2-ROYALS94

FEMININ				
DPT 78/28	DPT 91	DPT 92/95/60	DPT 75/94	DPT 93
1-DREUX	1-VIPERS GRIGNY	1-CCSB95	1-PUC	1- BALBYNIENS
2-MANTES-LA-JOLIE	2-LISSES	2-FRANCE GYMKHANA	2-USCA	2-NEW PIERREFITTE

ANNEXE B CALENDRIER DES FINALES

Date	Compétition	Heure	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Terrain
Samedi 15 septembre	R1 - IDF Finale	15:00	WDF1-XXX	WDF2-XXX	LISSES
Dimanche 16 septembre	CDF - 18U Finale	11:00	WDF1-XXX	WDF2-XXX	GRIGNY
Dimanche 16 septembre	CDF - 21U Finale	11:00	WDF1-XXX	WDF2-XXX	GRIGNY
Samedi 22 septembre	D3 Finale	11:00	WQ1-XXX	WQ2-XXX	GRIGNY
Samedi 22 septembre	D2 Finale	15:00	WQ1-XXX	WQ2-XXX	GRIGNY
Dimanche 23 septembre	D4 Finale	11:00	WDF1-XXX	WDF2-XXX	LISSES
Dimanche 23 septembre	CDF Finale	11:00	WDF1-XXX	WDF2-XXX	GRIGNY
Dimanche 30 septembre	D1 - SL Finale	10:00	WQ1-XXX	WQ2-XXX	BAGATELLE
Dimanche 30 septembre	JT Finale	13:00	WDF1-XXX	WDF2-XXX	BAGATELLE

----- Fin de document -----